

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 16 MARS 2021 à 18H30**

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
12

**Présents :**

M. DE FEYTER

Mme MALINI

M. PRODÖHL

Mme MEGEL

Mme HOULLE

Mme NANTERN

M. SZCZERBOWSKI

M. SCHAER

M. SCHAMBION

Mme ALTMEIER

Mme GAMEL

M. SIEBERT

Nombre de procurations :  
2

**Absents excusés :** M. JAZBINSEK (*procuration donnée à Mme NANTERN*) Mme MALIZIA (*procuration donnée à Mme MALINI*) M. WAGNER

**Secrétaire :** Mme MEGEL

### **1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE France – PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE 2020 - 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil des termes définis lors de la Conférence des Maires du 8 décembre 2020 portant notamment sur le projet de « Pacte financier de solidarité de la Communauté d'Agglomération de Forbach et des 21 communes membres ».

Cette disposition est l'application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Il indique qu'il n'y a pas de mesures nouvelles, que ce pacte se borne à rappeler les dispositifs déjà en vigueur à ce jour soit : Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) / Le Fonds de concours aux investissements communaux / L'Attribution de Compensation (AC) / La dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Y sont également rappelés les principes de financement des opérations en matière d'eau potable, d'assainissement et de déchets ménagers.

*Vu la demande d'avis simple des Conseillers municipaux sur ledit pacte;*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE d'approuver le projet de « Pacte financier de solidarité 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération de Forbach et des 21 communes membres ».**

## **2. CONVENTION D'ASSISTANCE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) COMPARATIF DES MODES DE CHAUFFAGE DU COMPLEXE GYMNASSE/SALLE DES FÊTES/SALLE ANNEXE**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune est actuellement adhérente à l'organisme Moselle Agence Technique et peut de ce fait demander son concours pour divers programmes d'aménagements ou d'équipements par le biais d'un conventionnement.

Il propose d'obtenir une étude objective avec un état des lieux et les marges de manœuvres (équipements et bâti) pour une consommation énergétique raisonnée du complexe gymnase/salle des fêtes/salle annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **mandater MOSELLE AGENCE TECHNIQUE par le biais d'une convention d'assistance technique** pour l'étude comparative des modes de chauffage du complexe gymnase/salle des fêtes/salle annexe (forfait de **1450.00€ HT**).

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

## **3. CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL URBAIN AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ET MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) - AMENAGEMENT DU SITE 5 RUE DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune est actuellement adhérente aux organismes Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Moselle et Moselle Agence Technique et peut de ce fait demander leurs concours pour divers programmes d'aménagements ou d'équipements par le biais d'un conventionnement.

Il rappelle que la Commune est propriétaire depuis 2013 d'un immeuble et de ses parcelles non-bâties attenantes au 5 rue de l'église à Folkling d'une contenance totale de 25a 64.

Il propose d'obtenir l'étude d'une opération d'aménagement d'ensemble, de mettre en évidence les opportunités techniques en termes de développement urbain d'un tel site situé idéalement en cœur de village.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **mandater pour une étude d'aménagement du site situé 5 rue de l'église:**

- Le **CAUE DE LA MOSELLE** pour l'analyse urbaine et le conseil architectural (**1200€TTC**)
- La **MATEC** pour les estimations et le cadrage financier (**300€HT**).

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents

#### **4. GYMNASSE – ALARME INCENDIE**

Monsieur le Maire informe que la dernière visite annuelle a mis en évidence la nécessité d'équiper le gymnase d'une alarme incendie de type 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De procéder à l'**installation d'une alarme incendie de type 3 au gymnase** par SIVIHE (Léning) pour un montant de **4875.55 € HT**.
- ⊕ De solliciter une **subvention DETR/FSIL 2021** ainsi que tout autre dispositif de soutien.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **5. RUE DES PARCS – SERVITUDE ENEDIS EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE**

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement d'un hangar agricole situé au bout de la rue des parcs, par Monsieur MULLER Sébastien sur la section 43, parcelles 34 et 36, au lieu-dit HECKENMAYER. Par délibération du 15/10/2020, le Conseil a décidé d'effectuer les travaux d'extension de réseau électrique sur une distance de 125 mètres pour un montant estimé à 7169.40€HT et d'instituer une « Participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels » (art L332-8 Code de l'urbanisme) à dû concurrence des frais réellement engagés.

Une ligne souterraine de 400 volts sera réalisée avec passage au niveau de la rue des parcs (section 21 parcelle 138 et section 43 parcelle 38).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la **convention de servitudes** proposée par **ENEDIS** dans le cadre des **travaux d'extension de réseau électrique** afin de desservir le projet de Monsieur MULLER Sébastien conformément au PC n° 05722220 V 0021 accordé le 28/09/2020.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **6. MARCHÉ DU TERROIR - REGLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que l'une des attributions de la Commission « Vie locale », dans le cadre de la dynamisation du village et la mise en place de services de proximité a été de travailler sur les possibilités de mise en place d'un marché local situé par rotation sur Folkling et Gaubiving.

*Vu la lecture par le Maire du projet de règlement;*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De **mettre en place un marché local bimensuel de circuits courts appelé « Marché du Terroir de Folkling-Gaubiving »** (Salle des Fêtes de Folkling 8h30/12h30 les 3<sup>èmes</sup> samedis du mois et Foyer-Chapelle de Gaubiving 8h30/12h30 les 1ers samedis du mois) ;
- ⊕ D'approuver le projet de règlement du marché du Terroir ;
- ⊕ D'instituer une commission municipale de marché en charge de sa gestion composée des membres actuels de la commission « Vie locale » ;
- ⊕ D'ouvrir les emplacements aux professionnels (et particuliers sous conditions)
- ⊕ **De fixer la redevance d'Autorisation d'Occupation Temporaire (droit de place) pour chaque samedi par emplacement à 1€.**

## **7. DISPOSITIF DE SOUTIEN AU COMMERCE FISAC 2021**

Le Maire informe le Conseil de la décision prise par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, à travers sa compétence de développement économique, de renouveler l'opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) à l'échelle communautaire.

Ce dispositif vise à appuyer le développement du commerce et de l'artisanat de l'Agglomération. La commune reste libre de s'inscrire dans le dispositif et d'en définir les modalités de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de s'inscrire dans le **dispositif FISAC 2021** tel que proposé par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et de **définir les modalités de subventionnement sur présentation et examen du dossier de demande d'aide du commerçant, et après décision du conseil municipal.**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

**DIVERS :**

**Points d'information et/ou non soumis au vote :**

- **TERRAINS LIEUDIT « HIRSCHWIESE » ACCES RUE DU 6 DECEMBRE 1944**

*Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17/09/2020 portant sur un accord de principe pour l'accès via le parking salle annexe/gymnase des parcelles situées en zone UB à Folkling n° 03/264 (par servitude) et n°03/265 (direct).*

Il informe que le projet initial comportant 1 servitude ne semble plus être l'option choisie par les propriétaires. En lieu et place d'une division parcellaire, les propriétaires seraient amenés à déposer un permis d'aménager.

La précédente décision d'accès portant sur une configuration autre, il indique que toute sollicitation d'autorisation ultérieure sera portée à la connaissance et à l'avis du Conseil Municipal.

▪ **ELECTIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Les électeurs sont convoqués le 13 juin 2021 pour le renouvellement des conseils départementaux, des conseils régionaux, de l'assemblée de Corse et des assemblées de Guyane et de Martinique.

S'il y a lieu, un second tour sera organisé le 20 juin 2021. En application de la loi du 22 février 2021, ces élections initialement prévues en mars ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Le scrutin est ouvert de 8 heures à 18 heures.

▪ **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

*Mme NANTERN* demande si un accueil des nouveaux habitants sera possible, après la période de crise sanitaire.

*Le Maire* lui indique qu'une telle rencontre pourra se tenir à l'occasion d'une Assemblée Générale de l'AFUA LANGEFELDER.

▪ **SARS-COVID 19 - VACCINATION DES PLUS DE 75 ANS**

Sur demande des services préfectoraux, le Maire a été invité à adresser une liste des habitants de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner. A ce jour, une trentaine de demandes ont été transmises.

▪ **REPAS DES ANCIENS 2021**

Tributaire de la situation sanitaire, notamment de l'interdiction de regroupement de plus de 6 personnes en lieu clos qui en découle, le traditionnel repas des anciens a été annulé en 2020, le souhait actuel étant de reporter l'évènement 2021 si possible.

▪ **SECURITE ROUTIERE**

Pour étudier les possibilités de renforcement en matière de sécurité routière, il sera possible de solliciter la MATEC. Plusieurs points sont d'ores et déjà listés et seront examinés ultérieurement.

\*\*\*\*\*

Le Maire  
Bernard DE FEYTER